

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 novembre 2014 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, MEUNIER Thierry, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absentes : Mmes COURTADON Hélène (procuration à M. De JESUS) arrivée à 20h10, GARRACHON Annie (procuration à Mme MEGE), FERREIRA Raquel (procuration à M. MAZERON)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Intercommunalité
- Assainissement
- SYMTRU
- Affaires foncières
- SIRB : projet de statuts
- Services publics
- Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé communal de Manzat est décédé accidentellement dans l'exercice de ses fonctions dans l'après-midi et exprime toute la solidarité du Conseil Municipal des Ancizes-Comps face à un tel drame.

Lecture du précédent compte-rendu du Conseil Municipal du 28/10/2014 : accord à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE :

Projet de territoire :

Manzat-Communauté procède à l'élaboration de son projet de territoire. Deux réunions ont été organisées dans ce cadre avec la participation de toutes les communes :

- Réunion du 09 octobre 2014 : présentation des constats du diagnostic,
- Réunion de travail du 18 octobre 2014 : répartition des participants dans des groupes de travail thématiques sur plusieurs axes :

1/« Développer les activités économiques et touristiques »,

2/« Mettre en œuvre une politique Habitat qui favorise la mixité et le lien social, en articulant de manière cohérente le logement, l'urbanisme et les transports »,

3/« Maintenir et développer l'offre de services »

4/« Communiquer et promouvoir le territoire et ses acteurs en s'appuyant sur les atouts et savoir-faire locaux»

A partir du travail réalisé lors de ces réunions, les propositions formulées par les participants ont été réunies dans un document « Plan d'action ». M. Le Maire rappelle que ce Plan d'action à 5 ans a été envoyé à chaque conseiller municipal pour avis.

Six gros projets ont été actés :

- Développement de l'offre en immobilier
- Création d'un Pôle Social et rénovation de l'EHPAD aux Ancizes-Comps
- Mise en place de la télégestion pour le service d'Aides à Domicile
- Etude de la réhabilitation de l'école Notre-Dame à Saint-Georges-de-Mons en vue de la transformer en structure d'hébergement Jeunesse
- Possibilité de création d'une structure d'accueil type MAM, mini-crèche pour les moins de 6 ans

- Restructuration du gymnase situé au collège des Ancizes-Comps.

Il faudra, néanmoins, définir des ordres de priorité et étudier les moyens de financement pour certains de ces axes. La validation des axes se fait dans les Conseils Municipaux des Communes de Manzat-Communauté. M. le Maire souligne qu'une dotation de 542 000 € pourra être apportée par la Région dans le cadre de l'action Auvergne Plus.

M. De Jésus évoque sa participation à la commission de travail Tourisme et constate que les actions du SIRB ont été peu mentionnées.

M. Estier rappelle que le présent projet reprend et poursuit les actions arrêtées depuis longtemps par la Communauté de Communes et que la dotation régionale reste faible au vu de la quantité des opérations à inscrire et de la durée du contrat Auvergne Plus. Concernant le SIRB, il rappelle que les sites d'intervention du Syndicat sont en très grande partie extérieurs au territoire intercommunal et que chacune des structures a, de fait, des compétences différentes, point qui reste à clarifier pour l'avenir.

Réforme territoriale :

M. le Maire évoque l'acte III de la décentralisation dans le cadre de la réforme territoriale : le redécoupage des cantons en mars 2015, la fusion des régions aux prochaines élections régionales, la révision des périmètres des communautés de communes afin d'atteindre des seuils de 20 000 habitants sauf dérogations pour les zones de montagne. Dans le dernier cas, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ces nouveaux territoires.

Voirie communautaire :

M. Mazon annonce que l'enveloppe financière des travaux de voirie communautaire de 2015 sera augmentée. Cependant, les cartes communales et les critères d'attribution devront être révisés afin de ne pas léser certaines communes qui ont fait l'effort de mobiliser des fonds pour maintenir en état leur voirie.

ASSAINISSEMENT :

Suite au lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 17 novembre 2014 pour l'ouverture des plis de 8 entreprises. M. Le Maire expose au Conseil municipal le rendu de la CAO. Le Cabinet SOMIVAL a procédé à l'étude des offres et a demandé aux entreprises des informations complémentaires. Une prochaine réunion de la CAO validera le choix du candidat. Pour les travaux urgents à effectuer Avenue de la Gare, une autorisation de passage sera demandée aux propriétaires concernés.

LOTISSEMENT LES FRENES :

Pour les travaux de viabilisation du Lotissement les Frênes, cinq entreprises avaient répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal a donné son accord pour retenir l'entreprise COUDERT, qui détient l'offre la « mieux disante », d'un montant de 161 023,34 € HT, soit 193 228,01 € TTC.

SYMTRU :

Le Maire rappelle que la Commune adhérait au Syndicat du Bois de l'Aumône SBA, et qu'elle en est sortie en 2002 pour adhérer au Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères SICTOM. La sortie du SBA s'est effectuée moyennant un « ticket de sortie » à régler annuellement jusqu'en 2019. Le SBA avait adhéré au Syndicat Intercommunal de Maîtrise et Traitement des Résidus Urbains (SYMTRU) pour l'équipement industriel de traitement de Chateldon (fabrication de briquettes), qui n'a jamais fonctionné. Après une procédure, le Conseil d'Etat a décidé la restitution de la somme de 15 000 000 €, qui sera reversée aux communes adhérentes, suivant un barème retenu par convention, soit 117 924 € pour la commune des Ancizes-Comps d'ici la fin de l'année 2014 ou début 2015.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés cadastrées :

- AV 406 d'une superficie de 640 m², comportant une habitation, vendue 110 000 € par les consorts BONJEAN au profit de M. Eric COSTES et Mme Laetitia ASTAIX,

- AP 349 et 382 d'une superficie de 1 821 m², comportant une habitation, vendue 143 000 € par M. Cédric THOMASSET et Mme Cindy LOPEZ au profit de M. et Mme Lionel KESSLER.
- AV 217 (lot 3) d'une superficie de 1 265 m², comportant une habitation, vendue 125 000 € par Mme Josiane BOUSSET au profit de M. Pierre BOUSSET.

SIRB : Modification de statuts :

M. De Jésus, Président du SIRB, expose à l'assemblée la nécessité pour son Syndicat de mettre à jour ses statuts. Pour effectuer un diagnostic de ses stations et réseaux d'assainissement, le SIRB doit prendre en compétence l'assainissement collectif, qui concerne les stations d'épuration conçues et construites sur le territoire du SIRB sur les Communes de Miremont, Les Ancizes-Comps et St-Jacques d'Ambur. Quelques particuliers sont raccordés à ces réseaux. Chaque commune doit rembourser au SIRB le service au prorata du volume d'eau consommé par ses abonnés, la commune des Ancizes-Comps étant concernée par le Pont-du-Bouchet. M. De Jésus remarque que certaines communes refusent de s'en acquitter.

M. Estier, ancien président du SIRB, donne des précisions sur le fonctionnement du Syndicat depuis sa création, fonctionnement qui chevauche aujourd'hui anormalement les exercices communaux et intercommunaux, au delà de sa compétence touristique spécifique. Cet aspect interpelle même sur les notions de légalité, de limites administratives, d'unicité fiscale et pèse sur ses capacités économiques. Depuis 2001, en relation avec les services d'Etat, mais en attente d'une réorganisation intercommunale, la question de l'avenir du SIRB, dans les conditions actuelles, reste posée. Cette question ne pourra se passer d'une véritable réflexion politique et d'une prise de nouvelles responsabilités, capables de conforter, y compris par restructuration, un véritable et global aménagement du territoire. Elles permettront de clarifier aussi le cadre économique, les mécanismes de dotations et subventions publiques, comme ceux des recettes fiscales apportées par le contribuable. Tout renforcement de compétence autre que celle, spécifique, de la gestion des équipements touristiques, compliquera cette démarche, future mais nécessaire, et pourrait alourdir les participations et contributions des communes, adhérentes certes, mais souvent éloignées du foyer d'activités du Syndicat, centré sur le plan d'eau.

D'autres modifications sont nécessaires concernant : l'implantation du siège social, la composition du comité syndical, les dispositions financières...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 1 contre (M. Estier) et 3 abstentions (Mmes Alves, Lonchambon et M. Berthier) donne son accord pour la modification des statuts du SIRB.

SERVICES PUBLICS :

La Poste : Le Maire rappelle son entretien avec le délégué régional du Groupe La Poste concernant le projet de diminution des horaires d'ouverture du bureau. Les parlementaires ont été sollicités pour obtenir leur soutien. Mme la Députée Christine Pires Beaune a reçu le délégué régional de La Poste pour évoquer ces problèmes de réduction d'horaires sur l'ensemble de la circonscription et défendre une amplitude pérenne d'ouverture des bureaux. Le Maire informera la Poste que le Conseil Municipal veut conserver un maximum d'horaires d'ouverture du bureau y compris le samedi matin.

SNCF : Le Maire fait part du droit de préemption de la Commune concernant la gare SNCF afin de garantir l'avenir. M. Estier souhaite que le classement de la voie SNCF au futur PLU reste en zone UX (transport ferroviaire) et soumise au droit de préemption urbain.

PLU : M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec les représentants de la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs de la Commune. Une rencontre est prévue prochainement avec le cabinet Réalités.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Sous-Préfet est venu sur la Commune et a visité une partie des installations des Aciéries Aubert et Duval, le futur pôle logistique des Transports Meunier. M. le Maire a évoqué entre autres les projets en cours de réflexion notamment pour les Cités Croix-Mallet 2. La visite s'est poursuivie à l'école élémentaire et au Viaduc des Fades.

- Une réunion avec les commerçants et la Gendarmerie a eu lieu le 17 novembre 2014 pour évoquer les problèmes de sécurité.

- M. Mazon remarque qu'il est nécessaire de revoir le stationnement aux abords du Collège. Un contact sera pris avec le Conseil Général et Mme La Principale du Collège.

- La cérémonie d'anniversaire des cent ans de Madame Odette BOUSSET s'est déroulée dans une ambiance conviviale le samedi matin 22 novembre 2014 à l'ancienne école de Comps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.